



880 000 € d'investissement pour le traitement des eaux usées à Saint Romain La Motte

Roannaise de l'Eau a réalisé une nouvelle station de traitement des eaux usées ainsi que l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Saint-Romain-La-Motte, pour le compte de Roannais Agglomération.

Descriptif des travaux

La commune de Saint Romain La Motte disposait de 3 stations de traitement des eaux usées :

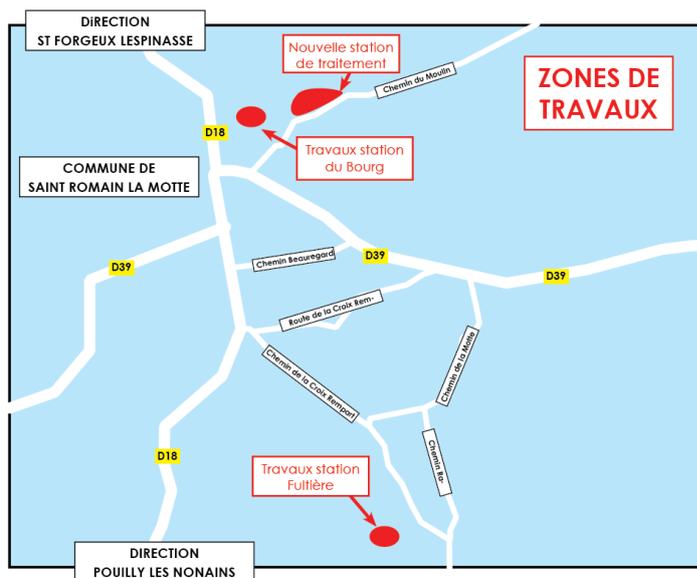
- la station d'épuration de Fultière (filtre à sable) ;
- la station d'épuration du Bourg (bassin de lagunage) ;
- la station d'épuration des Barraques (filtre planté de roseaux).

Le diagnostic des deux premières installations a fait ressortir plusieurs dysfonctionnements nécessitant une restructuration de l'assainissement collectif de la commune.

Il a été décidé d'une part la suppression du filtre à sable de Fultière. Un poste de relevage a été installé sur place et 1,5 km de réseaux de transfert ont également été créés depuis cet équipement afin d'alimenter la nouvelle station du Bourg.

D'autre part, un filtre planté de roseaux vient remplacer la lagune du Bourg.

Ce filtre planté de roseaux est dimensionné pour 1 100 Equivalent Habitant (EH). **Le dimensionnement de cette nouvelle station intègre le développement de l'urbanisation pour les 15 prochaines années.**



Maître d'ouvrage : Roannais Agglomération
Assistant maîtrise d'ouvrage : Roannaise de l'Eau
Maître d'oeuvre : VDI
Coordonnateur SPS : LAFAY SPS
Entreprise intervenante : LMTP

Mise en service : 02/05/2018
Investissement : 880 000 € HT
Dimensionnement : 1 100 EH

Partenaires financiers :

Fonctionnement du filtre planté de roseaux

La technique d'épuration du filtre planté de roseaux assure le traitement primaire (rétention physique des matières en suspension) et le traitement secondaire (élimination de la matière organique et azotée) des eaux usées. **A l'issue de ces traitements biologiques, les eaux usées sont épurées et peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans aucun risque pour la faune et la flore.**

Le filtre planté de roseaux est composé de 2 étages et d'une zone de rejet végétalisée :

L'étage 1 permet de réaliser le traitement primaire et une partie du traitement secondaire.

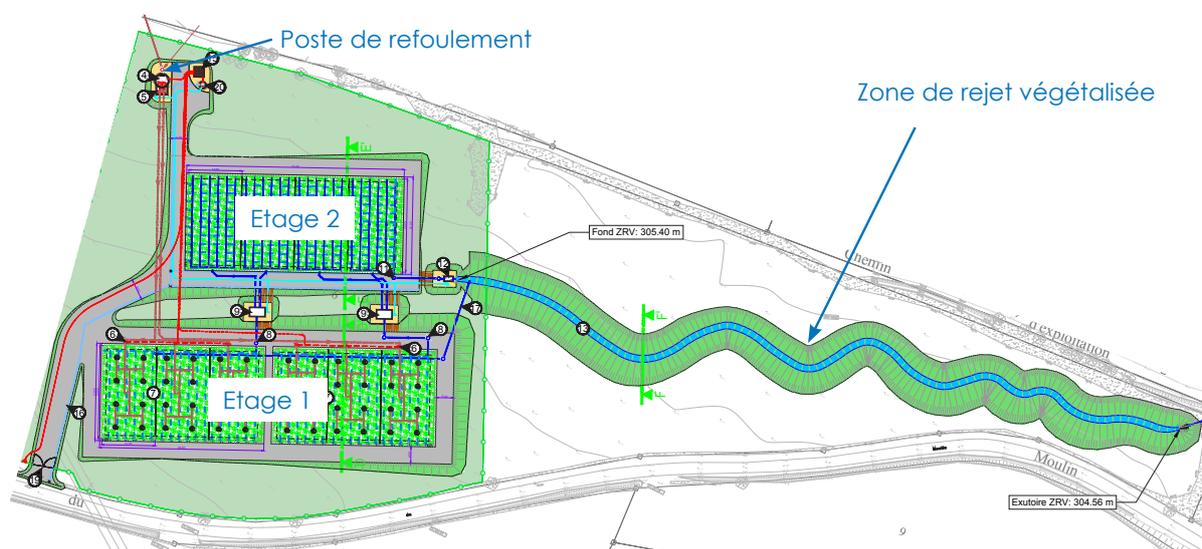
Il est alimenté par des effluents bruts (eaux usées), préalablement dégrillés.

Les micro-organismes, présents dans le massif filtrant que traversent ces effluents, assurent l'épuration de la partie organique, les matières en suspension étant retenues à la surface du filtre.

Les roseaux empêchent le colmatage du massif filtrant et leurs racines créent un milieu favorable à la croissance bactérienne.

L'étage 2 prend le relai de l'étage 1 et termine le traitement secondaire des eaux usées. La matière organique dissoute est ainsi traitée biologiquement par les micro-organismes du massif filtrant du 2ème étage de sorte à ce que les eaux usées traitées ne présentent plus aucun danger pour le milieu naturel.

La zone de rejet végétalisée est une zone par laquelle les eaux traitées transiteront. C'est une protection supplémentaire du milieu naturel avant le rejet. Cette zone permet d'améliorer la qualité des rejets et de réduire leur volume par l'infiltration et l'évapotranspiration.



8 stations d'épuration renouvelées

En 2015, les élus ont fait le choix de doubler le programme initial de renouvellement des stations de traitement des eaux usées jusqu'en 2019, afin d'améliorer la qualité du traitement et d'en adapter la capacité aux besoins actuels et futurs.

A ce jour, 8 stations, sur les 11 concernées, ont été rénovées ou créées pour améliorer la qualité des rejets au milieu naturel, pour un montant global de 3,6 millions d'euros. Restent à venir les équipements situés sur les communes d'Ambierle et La Pacaudière (2 stations).

Le montant total des investissements sera conforme à l'enveloppe prévisionnelle, à savoir 4,2 millions d'euros.

En parallèle de ce programme, d'autres stations sont également réhabilitées, comme c'est le cas actuellement sur la commune de Notre Dame de Boisset ou prochainement à Noailly.

Contact presse :

Cécile RAY : communication@roannaise-de-leau.fr - 04 77 68 95 30

63 rue Jean Jaurès - CS 32315 - 42 313 Roanne Cedex - 04 77 68 54 31 - www.roannaise-de-leau.fr

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence
Assainissement pour le compte de

roannais
AGGLOMERATION
communauté d'avenir